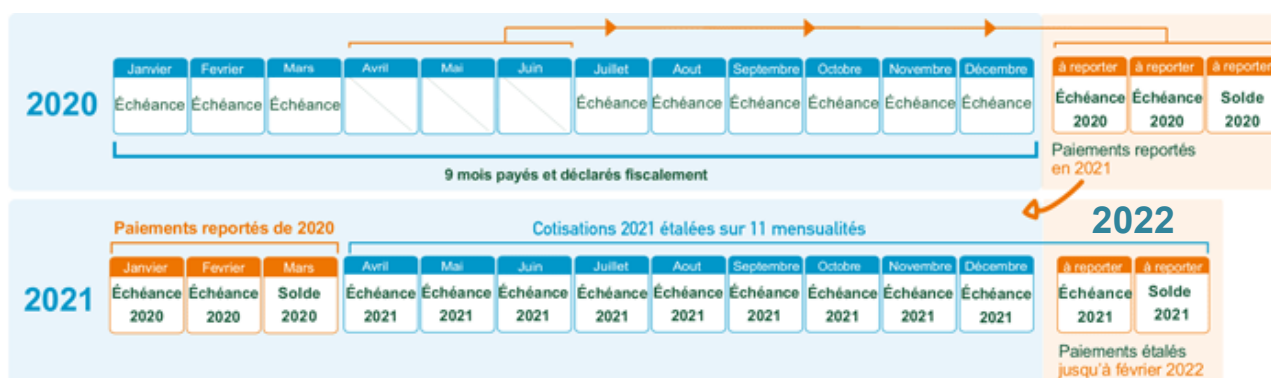


Communiqué de Presse

**Prélèvements mensuels des cotisations CARMF :  
recalcul possible en 2021**

Compte tenu de la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de la COVID-19, la CARMF avait décidé de reporter les prélèvements mensuels des cotisations des mois d'avril, mai et juin 2020 jusqu'en mars 2021 (sauf choix de paiement intégral des cotisations en 2020).

Afin de limiter l'augmentation des échéances suivantes sur les mois restants de l'année 2021 pour les médecins concernés, le Conseil d'administration de la CARMF a décidé de lisser les effets de ce report et d'étaler les échéances servant au paiement des cotisations 2021 jusqu'en février 2022 :



Cependant, afin de permettre aux cotisants de bénéficier **d'une meilleure déductibilité fiscale en 2021** ou **d'être à jour dans leurs cotisations avant leur retraite**, la CARMF offre dorénavant la possibilité de demander le recalcul des prélèvements mensuels 2021 en quelques clics.

Cette demande est à réaliser dans l'espace personnel eCARMF de chaque médecin cotisant à la rubrique « Votre compte », « Demande de recalcul des prélèvements mensuels en 2021 ».

Un nouvel échéancier sera alors établi, et le solde de cotisations dû sera étalé jusqu'en décembre 2021 ou jusqu'à la date d'effet de la pension en cas de prise de retraite avant le 31 décembre 2021.

Il est rappelé que les médecins qui souhaitent prendre leur retraite en 2021 ou au début de l'année 2022 doivent avoir **un compte cotisant à jour des cotisations avant toute liquidation de leurs droits**. Il leur est donc conseillé de demander le recalcul de leurs échéances au plus tôt afin d'éviter des mensualités trop lourdes.

*La CARMF vous accompagne, prenez soin de vous*

*La CARMF gère l'ensemble des régimes obligatoires de retraite et de prévoyance des médecins libéraux (124 049 cotisants, 107 524 prestataires). Elle recueille chaque année 2,8 milliards d'euros de cotisations (médecins + caisses maladies) et verse 2,8 milliards d'euros de prestations, les excédents, provenant notamment de l'apport des résultats financiers (286 millions d'euros en 2019), sont affectés aux réserves et servent à payer la compensation nationale (régime de base).*

Contact presse :  
Service communication - Grégoire Marleix  
Tél : 01 40 68 33 81 - Fax : 01 40 68 32 23  
E-mail : [communication@carmf.fr](mailto:communication@carmf.fr)